



2013

RAPPORT ANNUEL

**RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DE L'
ENTREPRISE**



Entreprise
CHARIER

préambule

Rapport annuel sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, c'est désormais l'appellation officielle de notre rapport « Développement Durable ».

Cette évolution était déjà bien présente dans le rapport de 2012, et à travers la version de 2013 c'est effectivement l'ensemble des dimensions sociétales de l'Entreprise qui est mis en avant.

L'imprégnation dans tous les métiers et toutes les activités se développe, pas assez vite parfois car « nos nos parties prenantes » ne sont pas encore toutes toujours bien sensibles, et nos équipes parfois trop « frileuses », mais les progrès sont là. Et de façon à pouvoir les suivre dans la durée, nous avons multiplié le nombre d'indicateurs dans chacun des domaines de ce rapport avec leur historique. Nous pouvons ainsi mesurer le chemin parcouru et nous fixer des objectifs de progrès et d'amélioration de nos performances dans ces domaines.

L'année 2013 a vu la poursuite des engagements dans la dimension humaine en particulier sur la Sécurité (certification MASE par ex) et la transmission intergénérationnelle tandis que les efforts entrepris sur l'intégration du handicap ont été reconnus. À noter aussi le soutien à un projet personnel d'un salarié dans une ONG en Afrique.

Le développement de l'Entreprise dans des activités et des services respectueux de l'environnement s'est poursuivi activement : à travers les travaux de recherche sur les enrobés à froid ayant permis de nouvelles formulations, une installation plus performante sur la carrière de Liré, la prise en gestion de 2 sites supplémentaires de déchets de collectivités en Vendée, et la croissance de notre potentiel de déconstruction / désamiantage.

Notre implication sur les territoires s'est géographiquement élargie à travers des réalisations dans la Vienne et en Gironde où les savoir-faire techniques et environnementaux associés à des solutions économiques apportées par l'Entreprise ont été reconnus. Parallèlement, en Région Pays de la Loire, la démarche RSE de CHARIER nous a permis d'être agréés dans sa base SOURCE (achats responsables).

chiffres clés

- Age : 116 ans
 - 5 métiers en synergie
Granulats, Routes et Travaux Urbains,
Terrassement – Déconstruction-Désamiantage,
Déchets Valorisation, Génie Civil et Travaux Spéciaux
 - Chiffre d'affaires consolidé : 256 millions d'euros
 - 36 entités
 - 1 350 salariés
- dont 95% dans le Grand Ouest
(Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes,
Basse-Normandie).

Au-delà de l'aspect environnemental exemplaire de certains chantiers (Frayère à brochets, continuité écologique de rivière) preuve visible de notre engagement, les efforts du quotidien dans la maîtrise de notre consommation énergétique et l'augmentation du nombre de sites certifiés ISO 14001 (14 à ce jour) témoignent de notre effort collectif pour réduire notre empreinte écologique.

Nous sommes fiers de nos succès mais aussi conscients des efforts à fournir et nous restons mobilisés pour faire progresser cette démarche RSE, au coeur de notre développement.

Le comité de direction

SOMMAIRE

L'entreprise & l'homme p 3

L'entreprise & le développement p 7

L'invitée du rapport RSE p 12

L'entreprise & le territoire p 14

L'entreprise & l'environnement p 18



L'entreprise & L'HOMME

PARTENARIATS ESAT	Milieu Protégé : 17 partenariats avec des ESAT	
ACCIDENTS TAUX DE GRAVITÉ	2011	1,3
	2012	0,9
	2013	0,67
ACCIDENTS	2011	34,2
	2012	26,3
	2013	21,13
HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ	2012	12 heures
	2013	13 heures



La Diversité des Hommes n'est pas un Handicap® !



La remise du trophée par Catherine LOGEAIS de l'AGEFIPH à Michel MERIEN, Directeur des Ressources Humaines de l'Entreprise CHARIER

Avec le soutien de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés), l'entreprise a engagé en 2009, un diagnostic conseil qui a mis en exergue la situation suivante :

- **Le taux d'emploi dans le groupe était à l'époque de 2,5 % pour 6% réglementaires.**
- **Il masquaient des écarts importants entre les établissements (de 0 à 8 unités bénéficiaires manquantes).**
- **Les freins les plus tenaces au recrutement de travailleurs handicapés sont la pénibilité des postes de travail des opérationnels et, actuellement, le faible niveau de recrutement.**
- **Ces freins sont contrebalancés par une volonté affirmée de la Direction, soutenue dans ce mouvement par le service Sécurité Prévention, par le service de santé au travail CHARIER, et par les IRP (Instances des Représentants du Personnel) qui ont affirmé leur intérêt sur cette question en signant des accords « Handicap ».**

Par ailleurs, l'Entreprise CHARIER est fortement engagée depuis plusieurs années dans des dispositifs de prévention et de sécurité notamment au travers des campagnes de prévention autour des plans 3S (Santé Sécurité Sinistres).

Elle investit énormément dans la formation à la sécurité, les équipements de protection, l'embauche de spécialistes QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), etc. La campagne baptisée « La Diversité des Hommes n'est pas un Handicap® » propose des actions de sensibilisation de l'encadrement afin de « comprendre » le handicap au sein de l'Entreprise.

Suite au diagnostic-conseil, l'Entreprise a décidé de signer une convention subventionnée avec l'AGEFIPH afin de structurer cette démarche. Cette convention couvrait 6 thèmes (Plan de recrutement, maintien dans l'emploi, communication, formation du personnel, le milieu protégé et le pilotage).

A la fin de cette convention régionale en 2012, l'Entreprise a voulu prolonger cette démarche afin de construire une véritable politique handicap avec l'appui de l'AGEFIPH.

Dans sa volonté de répondre aux besoins des entreprises et de les accompagner dans le développement de politiques en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées l'AGEFIPH a donc décidé de poursuivre le partenariat engagé depuis 3 ans avec CHARIER. Cette nouvelle convention a été signée le 26/10/2012 et est suivie par le comité de pilotage handicap.

Tous ces engagements sont valorisés grâce au journal interne et en externe, comme le 18 novembre 2013, où les membres du jury des Trophées de l'insertion (MEDEF 44) ont décerné le prix du maintien dans l'emploi à l'Entreprise CHARIER (*Autres nominés : Bull SAS, Cofély Axima, Colas Centre Ouest, CSTB, SEITA, STX, La Ville de Nantes*).

Ce prix, plus qu'une reconnaissance, est la valorisation de la volonté de chacun de maintenir un collègue dans l'entreprise et dans le monde du travail.

Le trophée souligne toute l'énergie nécessaire qu'il aura fallu à ce salarié, handicapé suite à un accident de la

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Définition du handicap selon la loi 2005-102 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LES 6 GRANDES FAMILLES DE HANDICAP

On distingue 6 grandes familles de handicap :

- Le handicap moteur
- Le handicap visuel
- Le handicap auditif
- Le handicap psychique
- La déficience intellectuelle
- Les maladies invalidantes

80 % DES HANDICAPS NE SONT PAS VISIBLES !

Il faut donc prendre conscience que le terme handicap regroupe des situations individuelles et des déficiences multiples.

circulation et absent pendant 18 mois de l'entreprise, ainsi qu'à CHARIER, pour s'être mutuellement engagés dans ce processus de maintien dans l'emploi. Ce salarié a bénéficié d'un camion adapté, d'une modification de l'organisation de l'entité et d'un suivi médical de proximité avec le service de santé au travail CHARIER.

Ceci lui a permis de revenir de manière progressive dans son équipe et sur un poste de travail adapté à sa situation de handicap.

APPORTER UNE PETITE PIERRE À L'ÉDIFICE !

Interview de Kristell CONAN sur sa mission de Congé Solidaire® au Bénin

Géologue de formation, Kristell CONAN est Animatrice Qualité Sécurité Environnement chez CHARIER TP Sud Agence Brethomé-Clénet. En avril 2013, soutenue et financée dans son projet par l'Entreprise CHARIER, Kristell est partie au Bénin pour former les membres de la FETAP aux bonnes pratiques pour mieux maîtriser et prévenir les risques environnementaux sur le site de la carrière située dans les environs de Natitingou (à 500 km de Cotonou)..

Quels étaient les objectifs de votre mission au Bénin ?

J'étais envoyée sur place dans le cadre d'une mission proposée par PLANETE URGENCE pour laquelle l'Entreprise CHARIER a accepté de soutenir ma participation. L'objectif de la mission était de former les tailleurs de pierre aux impacts environnementaux liés à l'exploitation des carrières de pierre de taille. Pour cela 3 axes ont été définis :

- Participer au diagnostic environnemental des sites
- Expliquer le lien entre les pratiques et les problèmes environnementaux
- Présenter des solutions pour une exploitation raisonnée des gisements

Comment s'est-elle organisée ?

La première semaine était consacrée à l'observation des 5 sites et ce que je connaissais de l'exploitation des carrières est apparu complètement différent. Dans les sites que j'ai pu visiter, l'exploitation des quartzites est réalisée avec des moyens rudimentaires. Le travail est fait à la main avec utilisation de pioches, des houes, de bois pour fracturer la roche... La force musculaire est surtout utilisée pour creuser le sol et pour transporter des pierres vers les lieux de vente (au bord de la route). Cette méthode de travail est caractérisée par :

- des dangers permanents d'accident ou de blessure,
- la destruction de la flore due au déplacement de plusieurs milliers de tonnes de matériaux lors du décapage,
- beaucoup de déchets produits,
- la coupe abusive du bois et le déracinement des arbres de sites d'exploitation.

L'exploitation des quartzites a ainsi un impact négatif sur l'environnement. On constate différents problèmes sur les sites :

- Sur le sol : des tranchées ou de gros trous sont creusés et les anciennes mines ou carrières sont aujourd'hui des cratères béants inondés d'eau en saison des pluies. L'érosion se développe, la destruction de milliers de pierres qui retenaient la terre occasionne la destruction de cette terre et de la végétation.
- Le comblement et ensablement de la rivière Kota qui se trouve dans le périmètre : cette rivière joue un rôle déterminant sur le plan des équilibres écologiques, sur le plan sanitaire (l'eau consommée par les populations du village

est menacée de pollution) et enfin sur le plan touristique (chutes d'eau).

- Sur l'air : il se retrouve pollué par endroits, en raison de la poussière et des particules en suspension que génère la carrière pendant le décapage et la phase d'abattage des roches.
- Sur le milieu biologique : le couvert végétal est sérieusement atteint avec l'abattage systématique des espèces ou essences parfois centenaires. L'abattage d'arbres qui faisaient obstacle à la dégradation du sol, occasionne une menace sérieuse de désertification.

Qu'avez-vous pu tirer de vos constats pour rendre concrète votre intervention ?

J'ai pu organiser le contenu d'une formation que j'ai dispensée la deuxième semaine à 15 participants (3 par carrière, chargés de relayer l'information en interne). Je suis partie d'un exposé théorique très large (sur le lessivage, l'érosion, le cycle de l'eau) et une fois ces notions acquises nous avons réfléchi ensemble à leurs problématiques. Je leur présentais ce que nous avons mis en place dans nos carrières. Certains participants ne savaient pas lire et nous avons donc beaucoup travaillé avec des images et des schémas.



Est-ce que votre mission a permis de changer les pratiques au niveau de la sécurité ou de l'environnement ?

D'après les retours que j'ai pu avoir, la mission a modifié les manières de travailler. Mon travail de sensibilisation à l'environnement a permis une meilleure compréhension des directives.

De façon concrète, les trous sont creusés moins profonds et les rivières ne sont plus bouchées ! Les accidents du travail ont beaucoup diminué. Il y avait eu 1 cas en 2013 contre 7 en 2012 (principalement des blessures aux pieds et aux jambes car les travailleurs étaient en sandales).

Un autre volontaire est parti en mars 2014 continuer la sensibilisation des mêmes personnes sur les mêmes thématiques avec un focus sur la faune et la flore. Ces missions n'ont d'intérêt que si elles se font dans la continuité, ce qui renforce leur efficacité auprès des populations sensibilisées.

Pour ma part cette mission a été un enrichissement personnel très fort car j'ai eu l'impression d'apporter une petite pierre à l'édifice.



Le « MASE »

Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises



MASE est un système de management dont l'objectif est l'amélioration permanente et continue des performances Sécurité Santé Environnement des entreprises.

C'est un système conçu par des industriels au service des industriels qui cherche à :

- **Améliorer la sécurité au travers d'un système de management adapté à l'entreprise.**
- **Mieux s'organiser, mieux communiquer, en améliorant les conditions d'intervention des salariés.**
- **Mettre en place un langage commun afin de progresser ensemble.**

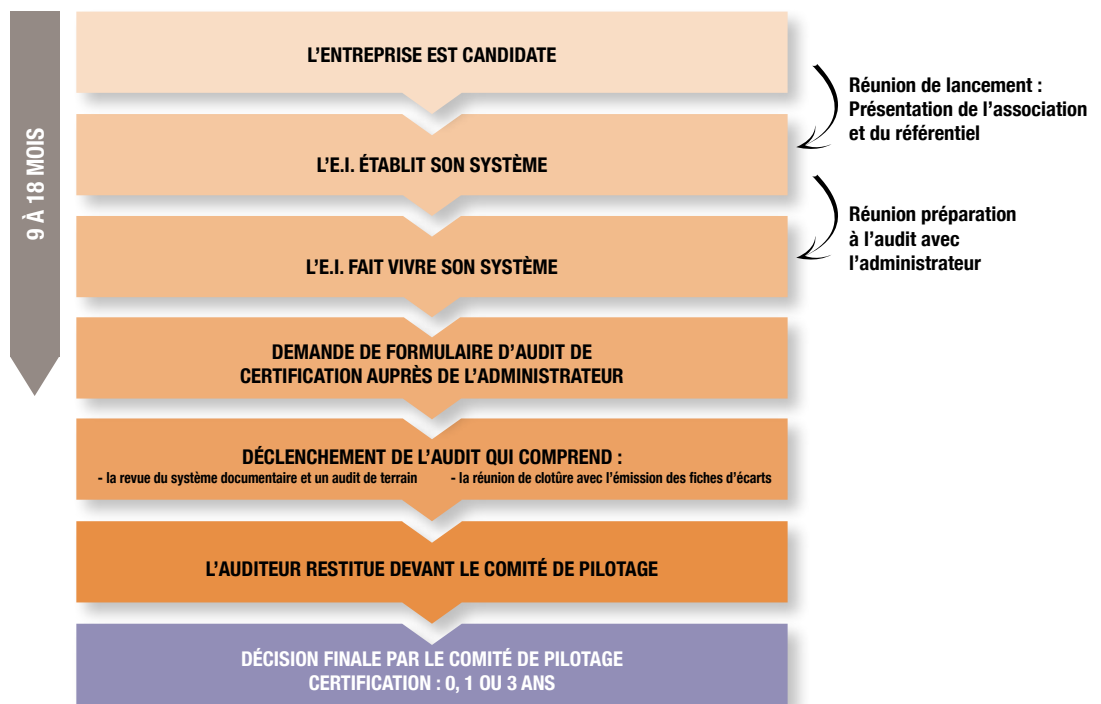
Les exigences de nos donneurs d'ordre adhérents au MASE permettent à l'Entre-

prise d'améliorer sa politique sécurité sur 5 axes (Engagement de la direction, Compétences et qualifications, Préparation et organisation de travail, Contrôles, Amélioration continue).

- En novembre 2012, CHARIER TP Agence de Montoir a été renouvelé pour trois ans avec une certification initiale en 2004.
- En février 2013, ce fut le tour de CHARIER TP Agence de Nozay pour une année et sa certification a été renouvelée en février 2014 pour trois ans.
- En novembre 2013, CHARIER GC Agence Semen a été certifié pour un an.

Cette démarche permet un suivi plus structuré du personnel intérimaire, des sous traitants. Les entités certifiées ont amélioré leur formalisation de la préparation des travaux, l'analyse à priori des risques et les retours d'expériences suite aux accidents ou incidents. Grâce à cette certification, elles intègrent au quotidien la sécurité au travail.

De l'inscription à la certification



La transmission intergénérationnelle

La transmission intergénérationnelle est un enjeu clé des ressources humaines dans l'entreprise. Il s'agit d'une part, de garantir la continuité des savoirs et compétences à travers la succession des générations et d'autre part, de réactualiser une partie de ces savoirs et compétences, tout en permettant la réadaptation de l'ancienne génération.

Au sein de l'entreprise, des plans d'action permettent de créer une passerelle entre les plus jeunes et les seniors. La force de l'entreprise dans ce domaine est le Centre de Formation CHARIER dans lequel les formateurs et vacataires

internes transmettent leur expérience à du personnel plus jeune dans le métier ou dans la fonction.

Cette passerelle ne fonctionne pas que dans un sens. La transmission de connaissances peut également s'effectuer des jeunes vers de plus anciens, sur des sujets de nouvelles technologies par exemple.

Cette démarche s'appuie sur une culture reconnue de maintien du personnel dans l'entreprise. Dans le cadre plus récent de l'allongement de l'activité professionnelle, la transmission intergénérationnelle est

aussi un moyen de motivation et de fidélisation des collaborateurs en fin de carrière. C'est également une approche, plutôt ergonomique et relative aux métiers ayant un impact fort sur la santé du personnel.

L'objectif affiché est de faire avancer la carrière de toutes et de tous en conciliant projet professionnel, santé au travail, et la sécurité de chacun. Ces actions concourent à poursuivre la mise en valeur du grand professionnalisme des équipes.



L'entreprise & LE DÉVELOPPEMENT

PRIVILÉGIER L'ACHAT LOCAL	2012 <i>(au 31/12/2012)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords cadres (AC) : 125 • Volume d'achats (AC) en € : 25M€ part PDL/BRETAGNE : 12,5M€ soit 50%
	2013 <i>(au 31/12/2013)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords cadres (AC) : 147 • Volume d'achats (AC) en € : 20M€ part PDL/BRETAGNE : 10M€ soit 50%
RECHERCHE/ DÉVELOPPEMENT <i>Dépenses allouées à la Recherche/ Développement (en k€) +10%</i>	2009	220
	2011	229
	2013	242
BREVETS	2010	IntroPaï® (techniques d'incorporation de fibres végétales dans les sols traités aux liants hydrauliques, en couches de forme et couches d'assises routières)
	2013	Passes à poissons (cf. page 20)



Les enrobés à froid

des solutions peu impactantes pour l'environnement



Mise en œuvre de graves-émulsion de reprofilage 0/6 et 0/10 sur une voirie lourde de carrière. L'absence visible de fumée à la mise en œuvre illustre le bienfait pour les consommations d'énergie et montre l'intérêt pour les travailleurs.

En 2009, l'Entreprise CHARIER s'est impliquée dans la convention d'engagement volontaire visant à réduire l'impact des activités de la construction routière, aux côtés de l'USIRF, de la FNTP, de l'Etat et de l'Assemblée des Départements de France. Cette démarche a conduit à de nombreuses actions visant à suivre les axes d'amélioration de cette convention : plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, investissements dans les centrales d'enrobage pour incorporer les agrégats recyclés...

Dans le cadre de ce programme, l'Entreprise a décidé de développer sa propre gamme d'enrobés à l'émulsion afin de pouvoir proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions économiques, peu impactantes pour l'environnement et souples d'utilisation, destinés aux

voiries à trafic faible et moyen. Ces enrobés sont produits à froid, c'est-à-dire sans chauffage des granulats, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie de 80 % sur la fabrication. Pour cela, elle a financé un projet de recherche et développement sur 4 ans, reposant notamment sur un partenariat avec l'IFSTTAR concernant les enrobés à l'émulsion sous la forme d'une thèse de doctorant. Cette thèse*, soutenue en décembre 2013, a fait l'objet d'un comité de suivi impliquant l'IFSTTAR, l'Entreprise CHARIER, le laboratoire Hercynia, l'Ecole Supérieure de Chimie de Rennes et les Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées de Saint-Brieuc (22) et Autun (71).

Outre les résultats du travail de recherche, qui ont permis de mieux comprendre les

phénomènes de rupture et d'adhésion de l'émulsion sur les granulats, cette recherche a permis de mettre au point différentes formules d'émulsion et d'enrobés à l'émulsion (graves émulsions et béton bitumineux à l'émulsion), avec et sans agrégats d'enrobés recyclés. Des planches expérimentales ont été mises en œuvre de 2011 à 2013 sur la voirie d'une carrière, circulée par un trafic lourd journalier, afin d'identifier les meilleures formules soumises à un trafic réel. Par ailleurs, des chantiers ont été mis en œuvre dans le cadre du marché d'entretien routier du Conseil Général de Loire-Atlantique.



Tapis Flexowell® permettant la remontée des matériaux



Carrière du Fourneau à Liré (49)

Une nouvelle usine de production des granulats pour la carrière de Liré (49)

Pour faire face à la demande croissante de ses clients, CHARIER Carrière et Matériaux (CM) a souhaité déplacer et remplacer son ancienne unité de concassage par une usine de traitement de granulats plus performante sur les plans techniques et environnementaux.

La carrière

La carrière du Fourneau est située sur la commune de Liré (49), à 2 km au sud d'Anceis, en bordure de Loire.

Ouverte au début du XX^{ème} siècle, la carrière alimentait un four à chaux présent sur le site. Dans les années 1960, le site fournissait des matériaux pour fabriquer de l'engrais. En 1979 le chantier de l'autoroute A11 (Nantes-Angers) permet de débiter la fourniture des matériaux pour les travaux publics. L'exploitation est aujourd'hui autorisée par un Arrêté Préfectoral de 2010, pour 18 ans. La production moyenne autorisée est de 600 000 tonnes par an, avec un maximum à 650 000 tonnes. Ce site a été le troisième de l'Entreprise CHARIER CM à être certifié ISO 14001 (Management de l'Environnement) en 2012.

Le gisement de cette carrière est un calcaire dur à 98% de carbonate de calcium. Ce calcaire est utilisé dans l'industrie et en amendement pour les sols.

Une usine de production innovante

Le concasseur primaire est implanté à une profondeur de 60 mètres par rapport à l'accès du site et au reste de l'usine. Cette remontée est réalisée à l'aide d'un tapis Flexowell, sorte de tapis à godets incliné à 60° par rapport à l'horizontale.

Cet équipement, utilisé dans les mines et pour la réalisation de tunnels, a été le premier de ce type mis en place dans une carrière en France.

Cette nouvelle technique de remontée des matériaux et la descente du concasseur primaire permettent de réduire considérablement l'empreinte écologique de la carrière :

- Le transfert des matériaux par le biais du tapis Flexowell évite le recours aux dumpers pour leur remontée, ce qui permet une économie de carburant et limite les rejets de CO₂. Cela a également pour effet d'exclure les dumpers de la partie haute de la carrière, et de limiter ainsi les envols de poussière liés à la circulation ;
- Le bruit du concasseur primaire sera moins perceptible depuis l'extérieur du fait de cette position plus en profondeur.

Par ailleurs, dans la partie haute, l'installation secondaire/tertiaire a fait l'objet d'améliorations ; aujourd'hui entièrement bardée elle émet moins de bruit et de poussière.

Cette unité, conçue pour réaliser une production annuelle de 600 000 tonnes de matériaux, est intégrée dans la démarche ISO 14001 de la carrière. Les gains environnementaux induits feront donc l'objet d'un suivi, notamment en termes de consommations de carburant.

Les travaux ont débuté en juillet 2012 par le génie civil, réalisé par CHARIER GC - Agence Torres et Vilaut.

Les équipes de cordistes de CHARIER GC Agence Semen sont également intervenues pour la préparation des parois et la pose d'un grillage de sécurité le long de la paroi avant l'installation du Flexowell. La construction des installations s'est poursuivie à partir d'octobre 2012. Les essais à vide et en charge ont eu lieu en juin 2013, pour réaliser tous les réglages nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation. La production a donc réellement débuté en juillet 2013.

chiffres clés

CARRIÈRE DU FOURNEAU
• Superficie : 23 ha
• Profondeur : - 125 m NGF (135 mètres par rapport au TN)
• Production moyenne autorisée : 600 000 T de granulats /an
• Date de l'Arrêté Préfectoral : 11 mars 2010
• Nature du gisement : Calcaire
NOUVELLES INSTALLATIONS
• Hauteur des silos et des bâtiments de broyage/cribleage : 26 m
• Longueurs des convoyeurs : 1 000 m
• Puissance installée de l'installation : 1 100 kW

ZOOM sur les ISDND en Vendée



Tallud Sainte-Gemme (85)



Alvéole réhabilitée aux Pineaux (85)

CHARIER DV (Déchets Valorisation) exploitait pour le compte de Trivalis (Syndicat Départemental de Traitement des Déchets de la Vendée) l'ISDND de Tallud Sainte Gemme depuis 2006. CHARIER Déchets Valorisation a été retenu en 2013 lors d'un nouvel appel d'offres pour exploiter pendant 5 ans les 3 ISDND de Tallud Sainte-Gemme, Les Pineaux et Sainte-Flaive des Loups dans une optique de mutualisation des moyens et d'harmonisation des modalités d'exploitation.

Outre l'expérience de CHARIER DV en matière d'exploitation de ce type de site, l'approche environnementale de la société a également été déterminante dans l'obtention de ce marché. En effet, CHARIER DV a proposé une variante pour le site de Tallud Sainte-Gemme comportant trois points :

- Captage du biogaz à l'avancement de la zone d'exploitation pour limiter les risques de nuisances olfactives,
- Valorisation thermique du biogaz pour optimiser le traitement des lixiviats par réchauffage,
- Couverture temporaire des alvéoles de stockage pour limiter la production de lixiviats.

Le Système de Management Environnemental déployé vise à sécuriser le fonctionnement des sites et assurer une cohérence environnementale des travaux engagés par Trivalis et CHARIER DV. Un inventaire naturalistique sera réalisé plusieurs fois par an par l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée) afin de connaître et préserver la biodiversité des sites. Cette convention constitue le prolongement naturel de nombreuses actions mises en œuvre sur le site de Tallud Sainte-Gemme depuis 2006 en termes de biodiversité :

- Gestion douce des espaces verts avec 2 baudets du Poitou,
- Suivi et comptage de la floraison de la Fritillaire Pintade dans la zone protégée,
- Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts,
- Etude rétrospective sur le type de végétalisation utilisé pour la réhabilitation des alvéoles...

Trois des quatre ISDND de Trivalis sont désormais gérés par CHARIER DV, preuve de la confiance en son savoir-faire et son approche en termes de gestion technique d'ICPE.

Trivalis s'est engagé récemment dans une évolution importante du fonctionnement des sites avec notamment :

- L'apport de tout-venant en direct des déchetteries sur Tallud Sainte-Gemme et Les Pineaux,

- La fourniture de compacteurs 42 t sur Tallud Sainte-Gemme et Les Pineaux,
- La mise en place d'un pont bascule automatisé sur les trois sites,
- L'objectif de densité minimale sur les trois sites,
- L'objectif d'utilisation de taux d'inertes maximal pour le tallutage des flancs et les recouvrements périodiques sur les trois sites...

Ces évolutions nécessitent une supervision technique et une adaptation permanentes tout en restant force de conseil et de propositions pour viser une gestion exemplaire des trois sites et assurer une exploitation sécurisée et en phase avec leur territoire.



Gestion douce des espaces verts avec des baudets du Poitou au Tallud Sainte-Gemme



LA PLURALITÉ DES SAVOIR-FAIRE EN DÉCONSTRUCTION

Interview croisée

3 agences de l'Entreprise CHARIER ont développé leur activité de déconstruction et prennent en compte la gestion des déchets liés à leur activité. Pour comprendre leur démarche, nous avons interrogé Frédéric LEFUR de CHARIER TP RENNES, Vincent GOUE de CHARIER TP Sud Agence Lahaye, et Stéphane AYRAULT de CLENET-PALARDY.

Depuis plusieurs années, l'agence CHARIER TP Rennes travaille en déconstruction, pouvez-vous nous en dire plus sur cette partie de votre activité et les raisons de votre succès?

Frédéric LEFUR : En 2003 l'agence de Rennes subissant le manque de travaux de terrassements généraux a décidé de relancer la déconstruction, une activité historique de l'agence (en effet la société Guindé qui a été rachetée par l'Entreprise CHARIER en 1974 est née de la démolition.). Cette activité s'appelle désormais la déconstruction sélective. Il a fallu former les salariés aux risques amiante et plomb et obtenir les différentes qualifications QUALIBAT nécessaires. Après un démarrage de l'activité en Ile-et-Vilaine avec un échelon, l'agence opère désormais avec trois échelons dans le Grand Ouest. C'est une activité complémentaire au terrassement car les matériaux inertes de recyclage de la démolition sont souvent valorisés sur nos chantiers.

CHARIER TP Sud Agence Lahaye s'est lancée dans l'aventure de la démolition depuis plus d'un an. Pouvez-vous nous en dire plus sur la mobilisation de votre agence sur ce sujet et les résultats de vos efforts?

Vincent GOUE : Notre agence spécialisée dans les travaux de terrassement, d'assainissement, de routes et VRD, a déjà connu des évolutions de ce type par le passé, en créant avec un certain succès l'activité de coulage de bordures. La baisse d'activité causée par la conjoncture économique nous incite une nouvelle fois à développer de nouveaux métiers en formant et en rendant encore plus polyvalente une partie de notre personnel et en adaptant notre matériel à un multi-usages.

Nos activités de terrassiers et d'assainisseurs étant confrontées de plus en plus à la présence d'amiante (vieilles canalisations à remplacer) et d'anciennes constructions intégrant certains projets de terrassement et VRD, il n'y avait donc plus qu'un pas à franchir... Nos équipes d'assainissement ainsi

qu'une équipe de VRD et un conducteur de travaux, tous volontaires, se sont ainsi formés et équipés pour démarrer fin 2013, nos premiers chantiers de déconstruction, de dépose de canalisations et de désamiantage en milieu confiné.

Durant dix mois et avec l'aide d'autres agences qualifiées et des services transverses du siège, nous avons pu franchir une à une les étapes nécessaires à l'obtention de l'incontournable certification QUALIBAT 1552.

Comment CLENET-PALARDY et PLANETE RECYCLAGE sont-elles venues étoffer l'offre de service de CHARIER en termes de déconstruction? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les activités de ces 2 structures en particulier?

Stéphane AYRAULT : PALARDY fait de la déconstruction depuis une vingtaine d'années dans le secteur de La Rochelle et était confronté au problème de la dépose des matériaux inertes. Afin de recycler les matériaux tout en faisant face au manque de carrières dans la région, l'agence PLANETE RECYCLAGE a été créée. L'activité de déconstruction a été amplifiée par le Programme National de Renovation Urbaine (PNRU) et PALARDY s'est équipé pour des déconstructions d'immeubles de grande ampleur. PLANETE RECYCLAGE gère les déchets inertes de PALARDY mais a développé également une activité propre de recyclage des déchets du secteur du BTP (par exemple : gravats concassés et réutilisés en granulats de récupération). Sur la plate-forme de La Rochelle, PLANETE RECYCLAGE recycle également du bois non traité en le broyant pour le transformer en énergie.



Abattage d'un immeuble





L'INVITÉE DU RAPPORT RSE

.....

**Interview de Raphaëla Le Gouvello
sur le partenariat des SABLIERES DE
L'ATLANTIQUE et de RESPECTOCEAN
pour la mini transat 2013**

La Mini transat 2013 dans laquelle Raphaëla était engagée avec son bateau RespectOcean.com a été l'occasion de faire connaître RespectOcean et de promouvoir ce réseau d'entreprises de la mer, engagées pour la protection des océans. Son pogo 2 de 6.50 m qui portait haut les couleurs des SABLIERES DE L'ATLANTIQUE est parti de Sada en Espagne pour rejoindre Pointe-à-Pitre en 29 jours, 3 heures et 23 minutes.

Vétérinaire de formation, Raphaëla Le Gouvello a travaillé en aquaculture et dans l'environnement. En 2012, elle a lancé un projet tourné vers le domaine maritime, RespectOcean, qui rassemble des partenaires économiques issus du monde maritime désireux de s'engager autour d'une charte de «bonnes pratiques». La société LES SABLIERES DE L'ATLANTIQUE, filiale de l'Entreprise CHARIER spécialisée dans l'extraction des sables marins, a adhéré à ce projet dès sa fondation.

Raphaëla, pourriez-vous nous parler de RespectOcean et du travail que vous réalisez avec les adhérents et les partenaires pour que l'activité humaine se concilie mieux avec la protection des océans?

RespectOcean, c'est un réseau destiné à rassembler des entreprises de l'économie maritime de secteurs différents, échanger et promouvoir leurs bonnes pratiques, les accompagner sur un cheminement de Responsabilité Environnementale. C'est un réseau original parce qu'il est trans-sectoriel, et part de l'idée forte que la mer est un milieu unique, continu et fragile, un espace où s'exercent de multiples usages et activités humaines.

Il y a donc une nécessité de créer une conscience commune, partagée par les acteurs économiques et les autres.

Le réseau doit permettre aux entreprises de valoriser leurs efforts en matière de développement durable, les «porter à connaissance». Il doit pouvoir aider les entreprises à s'ouvrir auprès des autres parties prenantes, le réseau doit jouer un rôle de médiation. Il s'agit d'aller au-delà des clivages traditionnels, des postures, qui ne font pas avancer les débats.

A terme, on espère pouvoir réunir de plus en plus d'acteurs économiques dans ce réseau et ainsi progresser avec les autres parties prenantes (associations, collectivités, services de l'Etat, autres professionnels) dans une meilleure gestion intégrée de la mer et du littoral, donc une meilleure protection du milieu marin.





Depuis la création de RespectOcean, vous travaillez en partenariat avec LES SABLIERES DE L'ATLANTIQUE, pouvez-vous nous dire comment se concrétise ce partenariat? Quels sont vos sujets de préoccupations communs?

Pour moi, aller proposer aux SABLIERES DE L'ATLANTIQUE un partenariat pour RespectOcean était une idée qui s'imposait dès le départ. En effet, LES SABLIERES DE L'ATLANTIQUE exercent une activité en mer qui entraîne d'autres interrogations sur les impacts environnementaux, notamment de la part des pêcheurs. Pour avoir travaillé moi-même sur des programmes qui concernent la préservation des fonds marins au large de l'estuaire de la Loire, je savais que l'on avait avec les Sablières de l'Atlantique un échange constructif avec un acteur responsable, et décidé d'avancer dans une direction plus respectueuse des enjeux marins.

Nous avons donc réfléchi ensemble à ce que pouvaient constituer de bonnes pratiques dans le métier qu'exercent Les Sablières au travers d'actions concrètes que nous avons mises en œuvre. Nous avons cherché à les mettre en avant dans le site de RespectOcean.com qui constitue un outil important de communication et d'échanges.

Nous allons étudier toutes les possibilités de progresser dans l'application des bonnes pratiques dans le métier des extracteurs de granulats marins, mais aussi la reconnaissance des extracteurs comme un acteur à part entière d'un dispositif de gestion intégrée des espaces maritimes.

Une action en « interne » pour progresser avec les membres du réseau, et aussi une démarche vis-à-vis de l'extérieur. C'est bien cela l'esprit du réseau RespectOcean.

Quels sont les projets de RespectOcean et comment voyez-vous les suites du partenariat avec LES SABLIERES DE L'ATLANTIQUE ?

RespectOcean a été lauréat d'un appel d'offre par la région Bretagne dans le cadre de la gestion intégrée de la mer et du littoral. Nous avons donc deux ans pour développer le réseau et le rendre pérenne, convaincre de nouvelles entreprises de nous rejoindre, et mettre en place des actions communes, comme par exemple des ateliers de rencontres ouverts à d'autres publics pour avancer sur les bonnes pratiques dans les métiers de la mer et le dialogue entre parties prenantes.

Nous allons aussi nous appuyer sur d'autres projets de sportifs ou aventuriers de la mer, qui portent le message de RespectOcean auprès du grand public, comme mon projet de la Minitransat 2013 a pu l'être. Car il ne faut pas oublier dans tout cela la dimension du rêve, de la passion de la mer et du littoral que nous sommes beaucoup à partager.

J'espère beaucoup que LES SABLIERES DE L'ATLANTIQUE pourront continuer à nous accompagner dans le développement de RespectOcean, comme j'espère aussi qu'elles trouveront au sein de ce réseau un réel intérêt pour continuer à avancer sur leur propre métier et leur cheminement RSE.





L'entreprise & LE TERRITOIRE

<p>NOMBRE DE SITES AVEC COMITÉ DE SUIVI</p>	<p>10 sites suivis sur 31 sites soumis à autorisation (carrières et centres de gestion de déchets)</p>
<p>NOMBRE DE PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS ENVIRONNEMENTAUX EN COURS</p>	<p>11 partenariats avec des acteurs de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • CPIE Loire et Mauges (2 partenariats) • CPIE Sèvre et Bocage (1 partenariat) • PNRGF (2 partenariats) • Tania Sahly (1 partenariat pour 4 sites) • Nature Solidaire (1 partenariat) • Lever de rideau (2 partenariats) • Association de Défense de l'Environnement en Vendée (1 partenariat pour 3 sites) • Bretagne Vivante SEPNB (1 partenariat)





Réalisation des tranchées drainantes à l'arrière des cottages.



Parcelle agricole aménagée

Construction du 5^{ème} Center Parcs en France, le « Domaine du Bois aux Daims » (86)

L'Entreprise CHARIER apporte des solutions sur mesure

En réalisant les travaux du lot terrassement VRD de l'ensemble du futur parc à thème de la Vienne, l'Entreprise CHARIER a contribué à la réussite de l'intégration du projet dans son environnement. Au delà d'un chantier remarquable, Ce projet allie tourisme de qualité, dynamisme économique et développement durable.

Le projet touristique

L'infrastructure (composée de 800 cottages, 20 maisons dans les arbres et d'un espace aquatique de 26 000 m²) permettra d'atteindre une capacité d'accueil de 4 500 visiteurs soit environ 1,1 millions de touristes par an.

Le projet économique

La réalisation du parc représente 300 millions d'euros d'investissement dont 200 millions d'euros de travaux soit 2 millions d'heures travaillées sur la durée du chantier estimée à 2 ans. Cela générant 600 à 1 000 emplois pendant la durée des travaux, l'exploitation du site nécessitera à terme l'emploi de 600 permanents.

Le chantier concerne la voirie et les réseaux divers, les équipements, les espaces verts et les cottages. Dès l'origine, le porteur du projet (Pierre et Vacances) s'est engagé à favoriser les acteurs économiques locaux pour encourager les offres sur mesure répondant à une logique de territoire.

Le projet environnemental

Le projet s'inscrit dans le respect des engagements des Grenelles de l'Environnement I et II.

Jusqu'à son terme en 2015, le chantier sera conduit selon une «charte chantier vert» pour un faible impact environnemental. Les entreprises sont

accompagnées, pendant la durée des travaux, d'un cabinet spécialisé Responsable de l'Assurance Qualité Environnemental du chantier (RAQE) qui s'assure du respect des engagements définis dans la charte et est également force de proposition dans la recherche de solutions alternatives.

Contribuer à la recherche de solutions

L'Entreprise CHARIER TP Sud, au-delà du simple souhait de s'impliquer dans une opportunité de marché, a voulu participer à la construction d'un chantier unique en son genre. Grâce à sa forte expérience dans l'aménagement d'infrastructures, et au soutien de l'ensemble des moyens de l'entreprise, les agences de Cerizay et de Lahaye ont pu proposer des solutions techniquement optimisées et soucieuses de l'environnement et ainsi devenir attributaire du lot terrassement, VRD du Center Parcs.

En effet, l'un des principaux enjeux du dossier était l'évacuation des excédents de terrassement et notamment des quelques 135 000 m³ de terre végétale et 93 000 m³ de déblais inertes qui ne pouvaient être réutilisés dans l'enceinte du chantier. Face à ses concurrents, l'Entreprise CHARIER s'est empressée de trouver des solutions sur-mesure acceptables pour tous. Après une

recherche intensive, deux opportunités d'aménagement attenantes au site en travaux se sont présentées avec notamment des parcelles dont la qualité agraire a pu être améliorée grâce aux volumes rendus disponibles par la réalisation des opérations de terrassement du Center Parcs.

Cette solution séduisante pour notre client et qui a fait l'objet d'un consensus politique s'est révélée très bénéfique dans le sens où :

- La sécurité des hameaux traversés par le réseau routier a pu être préservée puisque ce ne sont pas moins de 32 800 trajets de poids lourds qui ont été économisés
- Le patrimoine routier n'a pas subi l'impact des 456 000 tonnes de matériau à transporter vers des centres de stockage dont le plus proche était distant de 40 kms
- Le rejet de 1 500 tonnes de CO₂ a pu être évité.



Le projet SOURCE

Démontrer la réalité de sa démarche RSE et l'afficher sur internet en toute transparence, sous le contrôle d'un organisme indépendant : c'est ce que ARAIS est venu proposer à l'Entreprise CHARIER. Cette SCOP a été missionnée par la Région Pays de la Loire pour créer une plate-forme de diffusion de l'information RSE des entreprises de la région (SOURCE), afin que les acheteurs publics et privés puissent intégrer cette dimension de responsabilité dans leurs critères d'attribution de marché ou de contrats.

Cette sollicitation d'ARAIIS est intervenue au bon moment pour l'entreprise, qui disposait de multiples indicateurs dans ses différents services et avait fait de gros efforts en matière de Responsabilité Sociétale au cours de la dernière décennie,

sans prendre le temps de les rassembler intégralement. Aussi, lorsqu'ARAIIS a présenté son tableau de 68 indicateurs à remplir pour alimenter la base SOURCE, il n'a fallu que deux semaines pour renseigner l'ensemble des informations. Cette initiative a permis à l'Entreprise CHARIER d'être une des toutes premières entreprises référencées sur le site SOURCE de la Région Pays de la Loire. Les actions fortes et exemplaires sur le handicap et le recours au milieu protégé ont particulièrement été mises en lumière.

Informations complémentaires :

- www.source-paysdelaloire.fr
- www.arais.fr



Le soutien aux chaires universitaires

L'Entreprise CHARIER s'est engagée aux côtés de deux universités, pour une période de trois ans reconductible (2013-2015), sous la forme de la participation à des chaires universitaires, à hauteur de 25 000 euros par an : la Chaire ACT-TER de l'Université de Bretagne Sud à Vannes et la Chaire Génie Civil Eco-Construction de l'Université de Nantes-Saint-Nazaire

L'objectif de l'Entreprise est de soutenir le développement de ces deux universités implantées sur son territoire et partenaires de longue date (stages, embauches, contrats de recherche...). Cette implication permet aussi à l'Entreprise de participer activement aux réflexions sur l'aménagement du territoire et ses impacts sociaux et environnementaux.

La chaire ACT-TER « Connaissance et Action Territoriale » vise à mettre en valeur l'information disponible sur le territoire et développer des outils d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

À titre d'exemple, la chaire ACT-TER est en train de développer un outil de gestion de l'habitat dans le Morbihan, intégrant les problématiques de ressources fiscales, d'équipements des communes, de besoins en infrastructures et de marché de l'habitat, de manière à ce que les décideurs politiques puissent orienter leurs stratégies sur la base de données fiables et structurées.

La chaire Génie Civil Eco-Construction, quant à elle, a pour mission de contribuer à la recherche internationale de haut niveau par des innovations méthodologiques en Analyse de Cycle de Vie appliquée à l'éco-construction, transférer à ses partenaires la culture de l'éco-construction comme source de valeur ajoutée, pour leur donner de l'avance notamment en les préparant aux futures évolutions réglementaires, mais aussi aux évolutions du marché. Enfin elle diffuse et fait connaître les principes de l'éco-construction.

La chaire Génie Civil Eco-Construction a déjà réalisé plusieurs études avec ses partenaires sur les impacts environnementaux de procédés de construction ou de méthodes de conception. Une thèse est en cours de lancement pour identifier et quantifier l'ensemble des flux de matériaux de construction neufs et recyclés sur le territoire, afin d'orienter les stratégies des acteurs publics et privés.

Informations complémentaires :

- www.univ-ubs.fr
- www.chairegc-ecoconstruction.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES



Université de Bretagne-Sud

Le traitement des sédiments des Ports du Bassin d'Arcachon

Un atout pour le développement local

Le projet de plate-forme de valorisation des sédiments des ports du bassin d'Arcachon est né d'un besoin de trouver des solutions alternatives pour la gestion des sédiments de dragage.

Une activité innovante et nécessaire

Ceux-ci étaient jusqu'à présent clapés en mer, et cette pratique soulevait de plus en plus d'oppositions. Depuis 2000 et notamment la remise en cause des pratiques d'immersion par une évolution réglementaire, la majorité des gestionnaires sont dans l'impasse. L'entretien des structures portuaires demeure toutefois indispensable pour maintenir des niveaux de navigation et de sécurité suffisants pour les activités professionnelles et de loisirs qui constituent un des moteurs de la dynamique économique locale.

L'activité développée sur la commune du Teich (33) développée par SOVASOL (filiale de CHARIER et ARTESA) répond à un besoin identifié et pérenne de prise en charge à terre des sédiments afin de proposer des solutions de traitement et de valorisation à l'heure où aucune filière n'a été mise en place et où les évolutions réglementaires sont de plus en plus restrictives sur les pratiques de gestion à terre des sédiments assimilés à des déchets.

Ces produits, inertes ou non dangereux, ne peuvent raisonnablement être envoyés en Installation de Stockage de Déchets et il convient d'établir de nouvelles solutions de gestion de proximité permettant leur traitement de sorte qu'ils puissent être réutilisés.



Nouvel apport de matériaux

Le département de la Gironde est globalement déficitaire en matériaux de construction, avec 6,1 Mt produits contre 9 Mt consommés. Les sédiments peuvent apporter, dans une certaine mesure, une solution complémentaire aux matériaux issus des carrières pour les entreprises de Travaux Publics.

Situation géographique stratégique

La situation géographique de la plate-forme de gestion des sédiments du Teich au centre des sites potentiels d'opérations de dragage sur le bassin d'Arcachon Sud est idéale pour limiter les transports et pollutions associées.

Description du site

Le site, dont l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter a été obtenu le 20 décembre 2013, est constitué d'une série d'alvéoles étanches permettant l'égouttage et le traitement des sédiments ainsi que la gestion des sous produits de l'exploitation.

Destination des sédiments

Les matériaux traités et les sous-produits résiduels du process sont destinés à être valorisés en priorité. De fait, les durées de stockage sur le site sont de 3 ans maximum. Seuls les matériaux non valorisables sont éliminés en centre de stockage déchets.

Les voies de valorisation proposées sont nombreuses et intègrent un rayon local de gestion :

- Valorisation en technique routière ;
- Valorisation en matériaux de construction ;
- Valorisation en merlons paysagers ;
- Valorisation en couverture d'installations de stockage des déchets, en réhabilitation de carrière...

Préoccupations environnementales

Le projet de plate-forme de gestion des sédiments au Teich intègre, au-delà de la valorisation des produits de dragage, les préoccupations environnementales dans une stratégie de développement durable de l'exploitation de l'Installation Classée. Elle s'exprime par la mise en œuvre d'une démarche didactique volontaire avec notamment :

- Une valorisation écologique ou paysagère des espaces non exploités ;
- La préservation des ressources aquatiques à proximité de la parcelle ;
- Le réemploi de l'eau traitée à des fins d'entretien sur site afin de limiter les dépenses en eau ;
- La limitation de l'envol des poussières ;
- La gestion des déchets générés par l'exploitation ;
- L'organisation de contrôles réguliers de la qualité de l'eau et des sols sur site ;
- La conservation des corridors écologiques pour les populations animales et végétales.

PLATE-FORME DE GESTION ET DE VALORISATION DE SÉDIMENTS DU TEICH
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'APPROBATION DU 20 DÉCEMBRE 2013

SOVASOL
 Société de valorisation des ports
 Lieu-dit Graulin
 33 470 LE TEICH
 Tel : 05.56.54.76.34
 info@sovasol.fr

ACCES INTERDIT A TOUTE PERSONNE NON AUTORISÉE

NUMEROS D'URGENCE
 S.A.M.U. 15
 Pompiers 18
 Police 17
 Appel d'urgence européen 112

EPI OBLIGATOIRES

Horaires d'ouverture en période d'exploitation :
 Du lundi au vendredi de 7h00 à 18 h00

(1) SOVASOL est une société née d'un accord de partenariat entre les groupes CHARIER et ARTESA.

(2) Source CEBATRAMA - (Cellule Économique du BÂtiment, des TRAVAUX publics et des Matériaux de construction d'Aquitaine)



L'entreprise & L'ENVIRONNEMENT

MONTAGE D ARRÊTS MOTEURS TEMPORISÉS SUR POIDS-LOURDS ET MATÉRIELS D'ÉQUIPES D'ENROBÉS	TOTAL PÔLES	
	MATÉRIELS CONCERNÉS : 286	AVANCEMENT : 48 %
SUIVI TRIMESTRIEL DU TAUX DE RALENTI DES MATÉRIELS « CONNECTÉS »	TOTAL PÔLES	
	MATÉRIELS CONNECTÉS : 46	RALENTI MOYEN : 31 %
SUIVI TRIMESTRIEL DU BRIDAGE À 80 KM/H DES POIDS-LOURDS	TOTAL PÔLES	
	MATÉRIELS CONCERNÉS : 161	AVANCEMENT : 83 %
POURCENTAGE DE VALORISATION DU BIOGAZ À L'ÉCOSITE CROIX IRTELLE (56)	2012	92,7 %
	2013	93,9 %
POURCENTAGE DES CONDUCTEURS FORMÉS À L'ÉCO-CONDUITE	2011	16 %
	2011-2012	24 %
	2011-2013	34 %
QUANTITÉ DE MATÉRIAUX RECYCLÉS EN 2013	Bétons :	172 379 t
	Fraisâts d'enrobés :	76 276 t
	Bois non traité :	9 854 t
	Métaux non ferreux :	174 t
EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX CONSOUMMATIONS D'ÉNERGIE (en Kg CO₂/chiffre d'affaire)	2009	214
	2010	207
	2011	177
	2012	186
	2013	175

Suivi du Plan d'Actions Energie

Le plan d'actions sur les économies d'énergie, lancé en 2012, a continué et a accéléré sa mise en œuvre sur 2013.

Parmi ces actions, certaines sont particulièrement à mettre en avant et notamment :

- le développement des Arrêts Moteur Temporisé (AMT) sur les Poids Lourds et engins qui permettent une coupure automatique du moteur après quelques minutes d'inactivité. L'ensemble des nouveaux matériels sont livrés avec cette fonctionnalité et l'Entreprise CHARIER mène une campagne afin d'équiper a posteriori les matériels existants ;
- le suivi des temps de ralenti des engins qui permettent de disposer de données concrètes et donc de pouvoir mieux cibler les actions. Le suivi effectué a ainsi permis de constater un temps de ralenti moyen de 31% sur un échantillon de 46 engins. Ce taux doit pouvoir être réduit.

- la mise en réseau de nos stations carburants (6 à fin 2013) qui permettent à l'ensemble des collaborateurs concernés de pouvoir effectuer leurs pleins sur l'ensemble des sites équipés. Cette avancée, couplée à un système informatique permet de suivre « en direct » les consommations ;
- la décision de mettre en place le bridage des Poids Lourds, n'empruntant pas le réseau autoroutier, à 80km/h, et ce à partir de 2014. Cette action devrait permettre également de réduire les consommations de carburants de l'ordre de 5% ;
- la rationalisation des approvisionnements en carburants sur les chantiers qui implique chacun de nos collaborateurs dans une gestion au juste besoin. Ainsi l'Entreprise a pu réduire la fréquence des approvisionnements, source de dépenses et de consommations énergétiques inutiles.

2013, c'est surtout l'année de l'appropriation du Plan d'Actions Energie par les différentes entités de l'Entreprise CHARIER avec :

- la mise en évidence du lien entre réduction des consommations et des coûts ;
- l'implication de la Direction Générale de l'Entreprise qui porte ce plan d'actions et le déclina dans les différentes lettres d'engagements impliquant un suivi ;
- des contraintes inhérentes à l'équipement complémentaire des matériels et la modification des organisations de travail mais surtout des bénéfices dans la simplification des « process » liés aux énergies et l'implication forte du personnel ;
- un bénéfice global et ce pour l'ensemble des parties prenantes.



Le porteur carburant de l'Entreprise CHARIER permet d'organiser de manière optimisée les approvisionnements des chantiers





Passé composée de bassins successifs sur site très contraints.

Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

L'Entreprise CHARIER réinvente la passe à poissons

Les rivières françaises se sont artificialisées au fil du temps, ce sont ainsi près de 60 000 barrages, seuils, écluses, moulins qui jalonnent leur cours. Ces ouvrages, devenus souvent inutiles, ont de nombreuses conséquences sur le milieu. Ils perturbent l'hydrologie du cours d'eau, le transfert de sédiments, la vie aquatique, et constituent un obstacle infranchissable pour les poissons. Cette dernière conséquence est d'autant plus problématique pour les espèces migratrices dont la reproduction même dépend de leur capacité à remonter le cours des rivières. La majorité de ces populations ont ainsi vu leur nombre décliner (la densité d'anguilles a par exemple diminué de plus de 40 % depuis 1983 ⁽¹⁾).

La restauration des continuités écologiques des cours d'eau représente un enjeu majeur pour atteindre l'objectif européen de bon état des eaux d'ici 2015. Déclinée en France, cette réglementation a conduit à lancer en 2009 un plan national dédié à ce thème. Cette renaturation des cours d'eau passe notamment par l'aménagement de passes à poissons qui permettent le contournement des obstacles.

Fort de ce constat, l'Entreprise CHARIER a breveté en 2013 un nouveau système de passe à poissons qui permet d'optimiser les coûts pour les collectivités et de réduire les impacts environnementaux du chantier.

Une solution innovante et optimisée

La méthode proposée par l'Entreprise CHARIER est basée sur le recours massif à l'assemblage d'éléments préfabriqués. Elle permet :

- Un meilleur contrôle de la qualité de la réalisation en atelier
- La possibilité de construire en eau sans batardeau
- Un délai d'intervention sur site réduit
- Une réduction des coûts de mise en œuvre

Cette méthode a été développée pour répondre aux besoins les plus larges :

- La géométrie des bassins est modulable
- Les bassins peuvent supporter tous types d'équipements électromécaniques
- L'ouvrage est compatible avec tous types de fondations

La méthodologie de conception proposée permet également de limiter les impacts environnementaux des travaux de réalisation des passes à poissons, notamment ceux liés aux coulages de béton sur site :

- La totalité des éléments bétons de la passe à poissons (hors radier) est préfabriquée en usine ce qui permet de limiter de façon très importante les coulages sur site et donc les risques de pollution du milieu par les laitances.
- Le coulage du radier est réalisé en enceinte étanche, interdisant la propagation des laitances dans le milieu.
- Le délai de réalisation sur site est réduit, permettant de limiter le risque d'occurrence d'intempéries ou de crues pouvant engendrer une pollution du milieu.

Lancement de la démarche de certification ISO 14001 dans les travaux publics



Centrale PBN à Montoir-de-Bretagne (44)

Depuis plusieurs années maintenant, l'Entreprise CHARIER affiche la volonté de mieux intégrer ses activités dans l'environnement. Pour cela, elle s'est appuyée sur une démarche de management environnemental basée sur la norme ISO 14001 qu'elle a déployée sur différents sites (carrières, ISDND) et, depuis 2013, la démarche s'est étendue à un nouveau métier touchant plus particulièrement les travaux publics : les postes d'enrobage à chaud de matériaux routiers.

- Mise en place d'un système rigoureux de contrôle de la conformité réglementaire de ces ICPE
- Prise en compte des problématiques liées au respect de l'environnement lors de la fabrication d'enrobés
- Mise en avant de la conscience environnementale de l'Entreprise auprès des clients privés et publics

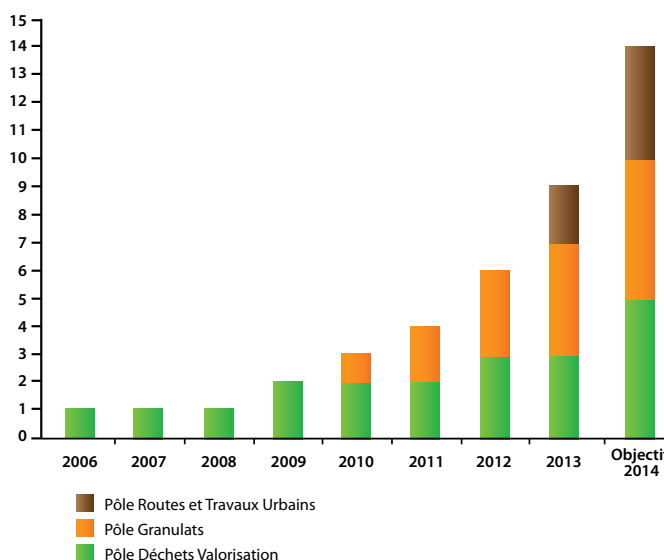
Cette démarche environnementale s'inscrit dans la continuité d'actions menées depuis déjà quelques années sur ces installations, telles que le changement de combustible (passage du fioul au gaz naturel, combustible moins polluant), l'essai de nouveaux produits (réalisation d'enrobés tièdes, permettant de réduire la consommation d'énergie), l'intégration de recyclés

aux formules d'enrobés jusqu'à 20% (réduction de la consommation de matières premières), etc...

Deux centrales d'enrobage ont amorcé le mouvement au cours de l'année 2012 : la centrale SEMCLAR à Herbignac (44) et la centrale PBN à Montoir-de-Bretagne (44). Après un audit de certification en décembre 2013, elles ont obtenu leurs certificats le 4 février 2014.

Ce précieux sésame ne représente pourtant qu'une étape dans cette réflexion sur l'intégration environnementale de nos sites et de nos métiers : les usines de Cheméré (44) et de La Chapelle-Achard (85) entreront en effet dans cette démarche en 2014.

Évolution du nombre de sites intégrés dans la démarche de certification ISO 14001 par année et par pôle métier



CHARIER TP Agence de Rennes aménagement des frayères à brochets



Terrassement de la frayère avec remise en place de la terre végétale



Etanchéification de la digue avec mise en place d'un complexe d'étanchéité bentonitique



Ouvrage de vidange avec système de bastingas

Une frayère est un espace naturel particulier dans lequel les conditions de reproduction de certaines espèces de poissons sont spécialement favorables, ce qui facilite leur développement. En l'occurrence, les frayères à brochets sont des surfaces inondables sur lesquelles un niveau d'eau constant peut être maintenu pendant la période de reproduction, entre février et mai. Si de tels espaces sont insuffisamment développés naturellement, il est possible de réaliser des aménagements spécifiques permettant d'assurer les conditions favorables à la reproduction. C'est l'objet des travaux décrits dans cet article.

Les attentes du client : des ouvrages pour améliorer la vie piscicole

La préservation de la biodiversité et la gestion des espaces naturels sont dévolues à la collectivité publique, qui définit les grands objectifs dans ses programmes de restauration des milieux et fait appel à des prestataires pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement.

Ainsi, dans son Contrat « Restauration Entretien de rivières » initié en 2008, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet a prévu d'améliorer la vie piscicole sur l'ensemble de son bassin versant tel que le demande la Directive Cadre sur l'Eau. Dans ce contexte, le syndicat intercommunal a programmé la réalisation de deux frayères à brochets sur les communes de Saint-Médard sur l'Ille et de Montreuil sur Ille, en Ille et Vilaine.

L'objectif est de mettre à disposition des zones favorables à la reproduction du brochet en maintenant l'eau artificiellement, à l'aide d'ouvrages. Ceux-ci permettent de conserver sur les parcelles une lame d'eau suffisante pour que l'ensemble des phases

de la reproduction puisse s'effectuer. Ces créations participeront à redonner à l'espèce les moyens de recoloniser l'Ille.

Sélectionnée sur appel d'offres pour réaliser ces travaux, CHARIER TP Agence de Rennes a pu mettre en œuvre son savoir-faire pluri-disciplinaire autour des métiers du terrassement à l'occasion de ces travaux :

- Décapage de la terre végétale afin d'effectuer une remise en forme au fond de la cuvette après le nivellement pour réaliser l'ensemencement et obtenir une végétation adéquate composée de baldingère, agrostide et fétuque.
- Reprofilage du fond de la zone, afin de créer une cuvette permettant de maintenir la surface en eau et de pouvoir vidanger, en creusant une grande partie de la parcelle tout en créant des pentes régulières se dirigeant vers un exutoire pour la vidange.
- Nivellement de la berge à une cote voisine du terrain naturel existant.
- Réalisation d'un ouvrage de régulation : cet ouvrage implanté en berge de l'Ille et l'Illet permettra le remplissage de la frayère en temps de crues (fin février-début mars) et la vidange de la zone de frayère après grossissement des brochetons (1^{ère} quinzaine de mai).
- Réalisation d'un ou deux passages de hautes eaux.

Ces travaux reposent sur des techniques de terrassement et de maçonnerie à réaliser dans un milieu sensible et donc avec des exigences fortes en termes de protection contre les pollutions. Tous les moyens ont ainsi été mis en œuvre pour

éviter tout risque de déversement de matières en suspension (ciment, béton etc...) dans le cours d'eau. Des filtres à paille ont été installés en complément pour prévenir les risques de détérioration du cours d'eau et les bonnes pratiques en matière de prévention du risque de fuite d'hydrocarbures (pas d'entretien sur site, kits anti-pollution,...) ont également permis de rendre un chantier sans altération pour le milieu.

Les échanges avec les services de protection de l'environnement

Les actions du Syndicat Intercommunal sont réalisées en concertation avec la Police de l'eau (Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, DDTM 35), qui délivre les autorisations d'aménagement de manière à ce qu'elles soient conformes à la réglementation et à l'intérêt général. Pour l'entreprise aussi, les relations avec le service de l'eau et des milieux aquatiques de la DDTM constituent un point crucial dans ces projets d'aménagement en lien avec le milieu aquatique, car la réalisation des travaux peut présenter des risques pour les milieux et l'entreprise doit se conformer à une réglementation particulière.

Dans le cas de ces travaux, un dialogue entamé avec la DDTM dès le démarrage du chantier a permis de préparer les travaux et de réaliser les ouvrages dans un cadre constructif permettant d'assurer le respect de l'environnement et des délais.

Les mots pour Me Lire...

ADEV ■ Association de Défense de l'Environnement en Vendée

AGEFIPH ■ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

DDTM ■ Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EA ■ Entreprise Adaptée, dont la spécificité est d'employer un minimum de 80% de salariés en situation de handicap.

ESAT ■ Établissements et Services d'Aide par le Travail, ils ont remplacé les Centres d'Aides par le Travail. (CAT)

FETAP ■ Fédération des Tailleurs de Pierre du Bénin

Fritillaire pintade ■ Plante herbacée vivace protégée dans certains départements.

FNTP ■ Fédération Nationale des Travaux Publics

IFSTTAR ■ Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux

ISDND ■ Installation de Stockage de Déchets

Non Dangereux.

ISDI ■ Installation de Stockage de Déchets Inertes

LIXIVIAT ■ liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets, de produits chimiques ou tout simplement un sol contaminé par des polluants.

ONEMA ■ Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, organisme technique français de référence sur la connaissance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Il favorise une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

QUALIBAT ■ Organisme sans but lucratif ayant pour mission d'apporter des éléments d'appréciation sur les activités, les compétences professionnelles et les capacités des entreprises exerçant une activité dans le domaine de la construction.

RSE ■ Responsabilité Sociétale des Entreprises.

USIRF ■ Union des Syndicats de l'industrie Routière Française



Entreprise CHARIER

Granulats

Terrassements

Routes et travaux urbains

Déchets valorisation

Génie civil et travaux spéciaux



Siège social

87/89, rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél. 02 40 17 14 14 - Fax 02 40 90 28 99

www.charier.fr

